

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-670/SG/ESJ fixant la date et nommant la commission d'examen du certificat d'études primaires ménagères, session 1975

n° 75-670/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

14 avril 1975

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro

10 mai 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

- La date de l'examen du Certificat d'études primaires ménagères est fixée aux 24, 26 et 27 mai 1975.

#### Art. 2

— Le registre d'inscription des candidatures est ouvert du 15 avril au 30 avril 1975 à l'école de Boulaos à Djibouti. Les candidates doivent être âgées de 12 ans au moins à la date de l'examen et justifier de leur inscription dans un établissement d'enseignement ménager du Territoire. Peuvent également être candidates libres les jeunes filles âgées de 13 ans au moins et de 16 ans au plus au 31 décembre 1975.

#### Art. 3

— La commission chargée d'examiner les candidates est composée comme suit : Président : M. Lunel, Directeur de l'Enseignement. Vice Présidents : M. Daubet, Inspecteur départemental de l'Education ; Mme Jaffenou, Directrice de l'Ecole ménagère. Membres des sous-commissions : Mmes Le Vankvy, Thibaut, Youssouf, Georges, Guionie, Antoine, Ali Sultan, institutrices ; Mme Tallec, maîtresse d'enseignement ménager, Mmes Ahmed, née Fatouma Ali, Fatouma Omar, monitrices d'enseignement ménager.